



STAGE – ANNEE 2018

THEME : DETECTION DE VIRUS, VIROÏDES SUR PRUNUS, MALUS ET PYRUS : MISE AU POINT ET DEVELOPPEMENT DE TESTS DE DETECTION AU LABORATOIRE

Durée	4-5 mois
Période	A partir de mars
Lieu	Ctifl de Lanxade – 24130 Prigonrieux – 6 km de Bergerac et 90 km de Bordeaux
Contexte	<p>Le laboratoire de virologie et biologie moléculaire (LVBM) du Ctifl est chargé du contrôle des maladies à virus, phytoplasmes, et viroïdes sur le matériel certifié commercialisé par les pépiniéristes adhérents au système de certification fruitière. Le contrôle sanitaire du matériel fruitier fait appel à un éventail assez large de techniques et de méthodes : observation visuelle, tests biologiques en pépinière ou en serre, tests sérologiques, tests moléculaires PCR ou hybridation moléculaire. L'évolution de la réglementation, des schémas de certification ou la mise en évidence de nouveaux agents pathogènes de type viral dans l'UE ou hors UE nécessitent de faire évoluer de manière constante les méthodes d'analyses au laboratoire. La mise en place d'analyses spécifique au laboratoire permet de compléter des analyses biologiques pouvant être longues (mise en évidence de symptômes sur fruits ou écorce par exemple) et répondre à des demandes spécifiques d'analyses pour compléter un diagnostic en verger ou pour les cultivars fruitiers destinés à l'export vers les pays non membres de l'UE.</p>
Travaux à réaliser par le stagiaire	<p>Pour chaque agent de type virus, viroïde étudié</p> <ul style="list-style-type: none">- Analyse bibliographique (recensement des méthodes déjà existantes)- Mise au point du protocole de détection par PCR ou PCR temps-réel, étude de l'optimisation du protocole, essais de multiplexage...- Rédaction du protocole retenu, en intégrant les critères d'évaluation tels que la répétabilité, fiabilité, coût.
Profil	<ul style="list-style-type: none">- Etudiant en IUT-BTS- ou Universitaire de Licence 3- ou Master 1 avec une finalité appliquée/professionnelle avec formation en pathologie végétale et biologie moléculaire.
Conditions	<p>Gratification mensuelle calculée sur la base légale en vigueur (3,60 € de l'heure, révisable au 1^{er} Janvier 2018)</p> <p>Possibilité d'hébergement et Chèques Déjeuner</p>
Contact	BRANS Yoann – 05 53 58 00 05 – mail : brans@ctifl.fr